

TEL +27 23 342 4092
FAX +27 23 347 1052
EMAIL pa.ceo@deafnet.org
COORD. S 33° 38' 0.6", E 19 27' 9.4"
POSTAL 30 De la Bat Road
PO Box 1169
Worcester 6849
SOUTH AFRICA

Trust Reg: IT3278/2011
PBO: 930 039 459
NPO: 104-814-NPO



www.deafnet.org

RÉSOLUTIONS DE LA 4ÈME CONFÉRENCE DE DEAFNET¹ CENTRE DE CONNAISSANCES SUR LE THÈME « EDUCATION DES SOURDS : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SOURDS EN AFRIQUE PAR LE SAVOIR » QUI A EU LIEU DU 26 AU 30 SEPTEMBRE 2016, A JOHANNESBURG, AFRIQUE DU SUD.

DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

1. Que les ANS² et parties prenantes utilisent la disponibilité de modèles des parents d'enfants sourds pour promouvoir leur participation dans l'éducation des sourds, car cela favorisera un changement d'attitude.
2. Les ANS doivent soutenir l'établissement et le renforcement des capacités des groupes de soutien des parents socialement et économiquement.
3. Les pays encouragent des méthodes d'enseignement innovantes pour les enfants sourds sans toutefois modifier le curriculum dans le but d'améliorer l'apprentissage, la lecture et la rédaction de la deuxième langue.
4. Que les ANS s'associent avec d'autres parties prenantes pour faire du lobby auprès de leurs gouvernements afin qu'ils augmentent la provision budgétaire pour une éducation de qualité, relevant les défis de la formation des enseignants, des matériels didactiques et des coûts pour embaucher des enseignants et des interprètes en langue des signes.
5. Encourager la participation des directeurs, chefs de délégation, ANS, dirigeants (leaders) des communautés des sourds et autres membres du conseil de gestion des écoles dans la politique et les processus de prise de décision.
6. Que DeafNET³ soutienne la réplication du modèle Red Star dans les autres pays africains (ANS)
7. Que les ANS et parties prenantes se joignent à l'Objectif du Développement Durable (ODD) 4 qui garantit une éducation inclusive de qualité pour tous et qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie en prenant en considération l'article 24 de la CNUDPH sur l'éducation pour assurer les besoins éducatifs des sourds et sourds-aveugles afin de maximiser leur développement académique et social.
8. Plaidoyer pour l'identification et l'intervention précoce pour les enfants sourds conformément à l'Article 25 (b) de la CNUDPH sur la santé, cela fournira aux pays des stratégies appropriées pour promouvoir une communication précoce entre les enfants sourds. En outre, faire le lobby pour la formation des éducateurs des centres de développement de la petite enfance sur l'éducation des sourds et la langue des signes
9. Que les ANS collaborent avec leurs gouvernements et autres parties prenantes pour collecter des témoignages sur les personnes sourdes et leurs défis connexes pour éclairer la formulation des politiques, la planification et la budgétisation.

LANGUE DES SIGNES ET EDUCATION

10. Que les linguistes en langue des signes recueillent une variété de signes à utiliser dans l'éducation en vue d'améliorer les méthodologies et l'apprentissage de qualité dans tous les aspects.
11. Un besoin de plus de linguistes qualifiés en langue des signes et des éducateurs à tous les niveaux dans l'éducation des sourds.
12. Une nécessité d'accroître les possibilités de formation formelle pour les enseignants afin d'améliorer leur compétence en LS, cela a des implications budgétaires
13. Que les ANS s'assurent que leurs questions de plaidoyer sont conformes aux besoins actuels des apprenants sourds compte tenu de l'évolution rapide des systèmes éducatifs.
14. Une nécessité pour les enseignants sourds d'être qualifié en langue des signes nationale et en pédagogie.
15. Besoin des interprètes de STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) qui par le biais de la recherche pour plus de vocabulaire en langue des signes, peuvent soutenir les cheminements des sourds en carrière scientifique.
16. Utiliser des médias sociaux pour promouvoir le partage et l'échange des connaissances en STIM
17. Que les parties prenantes en Afrique collaborent avec leurs gouvernements pour accroître les possibilités pour les enfants sourds de poursuivre leur éducation au-delà de l'enseignement primaire / éducation de base
18. Les ANS doivent plaider pour une plus grande représentation des personnes sourdes au Parlement et/ou aux organes gouvernementaux afin d'accroître la voix des personnes sourdes à différents niveaux.
19. Augmenter les possibilités de mentorat et d'apprentissage par l'expérience pour les stagiaires linguistes en langue des signes.

ÉDUCATION ET FORMATION DES ADULTES

20. Promouvoir des cours de formation en alphabétisation pour les adultes sourds afin d'accroître leur compétence en la langue des signes dans les expériences quotidiennes
21. Que DeafNET promeut des programmes d'échange (co-inscriptions) pour ses membres afin d'acquérir l'expérience et les connaissances d'autres pays modèles.
22. Besoin de contextualiser la formation en langue des signes pour tenir compte des possibilités et des demandes contextuelles et culturelles.
23. Encourager plus de Sud-Africains (en particulier les personnes sourdes) à s'inscrire à des cours d'interprètes pour les sourds et lobby pour le financement des cours.
24. Que l'Institut National des Sourds (INS) renforce les qualifications académiques offertes aux étudiants sourds, pour plus de reconnaissance à travers l'Afrique.

25. Effectuer l'évaluation des programmes de langue des signes
26. Promouvoir la participation des instructeurs / enseignants qualifiés en langue des signes dans la formation en langue des signes.
27. Plaider en faveur de l'introduction des programmes de formation des interprètes en langues des signes dans les établissements d'enseignement supérieur et introduire des cours d'interprètes professionnels sourds.

DROITS HUMAINS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

28. Plaider pour la reconnaissance des langues des signes dans les législations nationales et la formulation de lignes directrices pour sa mise en œuvre.
29. Que les pays qui ont ratifié la CNUDPH accroissent les efforts de plaidoyer pour assurer sa domestication et son alignement sur les lois nationales.
30. Que les ANS travaillent avec d'autres OPHs pour faire le suivi auprès de leurs gouvernements sur la soumission de rapports périodiques au comité d'experts de la CNUDPH sur les principaux sujets de préoccupation.
31. Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils reconnaissent et favorisent l'identité culturelle et linguistique de la communauté sourde conformément à la CNUDPH et assurent la promotion de la recherche sur les domaines spécifiques aux sourds.
32. Les ANS doivent collaborer avec les services de santé et dispenser des cours de langue des signes à leurs praticiens afin de combler les barrières de communication à l'accès à aux soins de santé.

L'éducation des sourds et l'inclusion communautaire

33. Adopter l'approche de travailler ensemble et former des partenariats pour favoriser l'action et plus d'impact sur les communautés sourdes.
34. Intégrer la formation professionnelle et l'autonomie chez les sourds.
35. Promouvoir le renforcement des capacités et des programmes d'autonomisation socio-économiques afin d'améliorer les moyens de subsistance pour les personnes sourdes
36. Développer des stratégies pour lutter contre le chômage et la pauvreté chez les sourds et faire le lobby pour leur inclusion dans les programmes gouvernementaux.
37. Inclusion des personnes sourdes dans tous les aspects de la vie communautaire, y compris les communautés religieuses.